

## Protocole sanitaire de l'association Premier Joueur

La mairie a décidé la réouverture de certains locaux communaux afin de reprendre les activités associatives conformément aux directives de l'Etat.

Afin d'assurer la protection des personnes, la mise à disposition des équipements et des installations est conditionnée au respect de règles sanitaires strictes. Elles sont mises en application sous l'entière responsabilité de l'association sous couvert de sa présidente et des membres du bureau.

Seule la pratique associative doit s'opérer dans les locaux, toute autre activité est proscrite.

Consécutivement à la validation du protocole sanitaire par la mairie, l'association Premier Joueur s'engage à respecter les directives suivantes :

- Porter obligatoirement un masque dans les locaux de l'association.
- Se laver les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique en pénétrant dans les locaux (du gel est présent sur place).
- Aérer les locaux pendant les sessions.
- S'abstenir de tout contact corporel.
- Réduire les sessions à une durée de 4h pour être cohérent avec la durée d'efficacité des masques.
- Limiter à 5 le nombre de joueurs par table afin d'optimiser le plus possible la distance entre ces derniers.
- Limiter à 12 le nombre de joueurs au sein du local associatif.
- Renoncer à tous les événements pouvant accueillir du public en local fermé.

L'association s'engage à sensibiliser et faire appliquer à l'ensemble de ses membres ces mesures de recommandations.

Les membres du bureau sont garants du bon respect du protocole sanitaire et se verront contraints de refuser l'accès ou d'exclure tout contrevenant des locaux de l'association.

Si la situation sanitaire venait à se dégrader, le protocole devrait être révisé afin de prendre en compte toutes nouvelles dispositions nécessaires.

En cas de non-respect des prescriptions précédentes, la mairie se réserve le droit de procéder à l'interdiction de la pratique associative pour la durée de son choix.

La Présidente :  
Anne-Sophie Merbah



Le Maire : 14 JUL 2020

Olivier Martin

